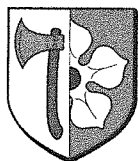


COMMUNE
DE
SCHIRRHEIN
67240



ARRETE MUNICIPAL

**portant réglementation temporaire de
circulation 2 rue du Cimetière du 29
septembre au 28 novembre 2025**

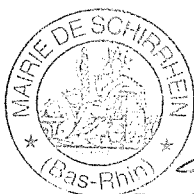
Le Maire de la Commune de SCHIRRHEIN

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-24, L2212-1 et suivants,
- VU le Code de la Route et notamment l'article R 110-1, R 110-2, R411-5 et suivants,
- Considérant l'incidence des travaux de remplacement d'un tampon d'assainissement situé 2 rue du Cimetière,
- Vu la demande formulée par la Communauté d'Agglomération de Haguenau le 22 septembre 2025,

ARRETE

- Article 1 : La circulation des véhicules au 2 rue du Cimetière sera rétrécie en chaussée, et le stationnement des véhicules, et la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux, du 29 septembre au 28 novembre 2025.
- Article 2 : La vitesse sera réduite à 30 km/h.
- Article 3 : La Société TRABET (Haguenau), intervenante, installera les dispositifs de signalisation conformément à la réglementation en vigueur.
- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Bischwiller,
 - la Communauté d'Agglomération
 - L'affichage.

Le Maire,



Patrick SCHOTT